

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 28 février 2024

**portant affectation à la mission « Médias-Culture »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2405239A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;

Vu le décret du 30 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Vincent GUITTON dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent GUITTON, administrateur de l'Etat du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est affecté à la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier, à compter du 15 mars 2024.

A compter de la même date, Monsieur Vincent GUITTON est mis à disposition à temps partiel de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » jusqu'au 1^{er} mai 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 février 2024

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE